



PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION

(PEJA)

(2007-2013)



PRESENTATION

Direction Générale « Education et Culture » de la commission européenne

Agences nationales : structures établies par les autorités nationales dans chaque pays du programme afin d'aider la Commission européenne à gérer le programme Jeunesse en action et à en assurer la mise en œuvre.

En France : Agence Française du Programme européen Jeunesse (AFPEJ) / Implantée à l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire)

Budget : 885 M€

Règle du co-financement obligatoire

Public éligible :

→ les 13 à 30 ans / aucune condition de diplôme

→ les 15/28 ans : public ciblé.



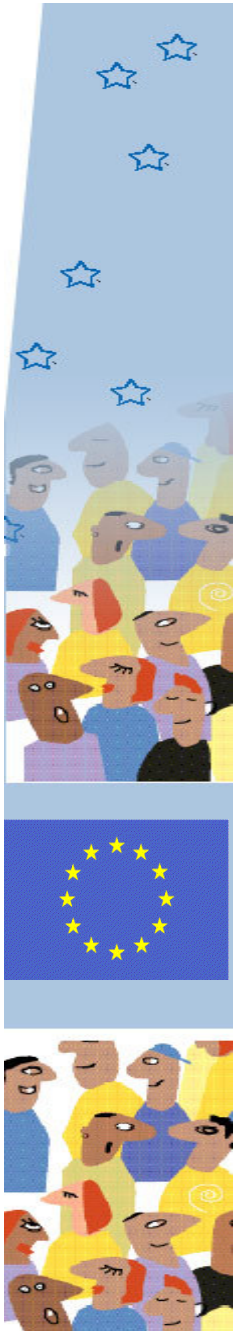
LES 5 OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Promouvoir la citoyenneté active des jeunes en particulier leur citoyenneté européenne
- Développer la solidarité et encourager la tolérance (renforcer la cohésion sociale)
- Favoriser la compréhension mutuelle
- Contribuer à développer la qualité des systèmes de soutien aux activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile
- Promouvoir la coopération européenne.



LES 4 PRIORITES DU PROGRAMME

- CITOYENNETE EUROPEENNE
- PARTICIPATION DES JEUNES
- DIVERSITE CULTURELLE
- INTEGRATION DES JEUNES AYANT MOINS DE
POSSIBILITE



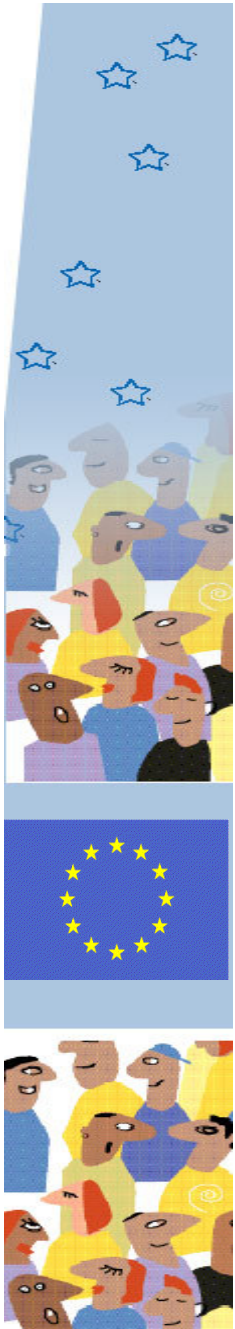
PRIORITES ANNUELLES

POUR 2007

- Année européenne de l'égalité des chances pour tous :

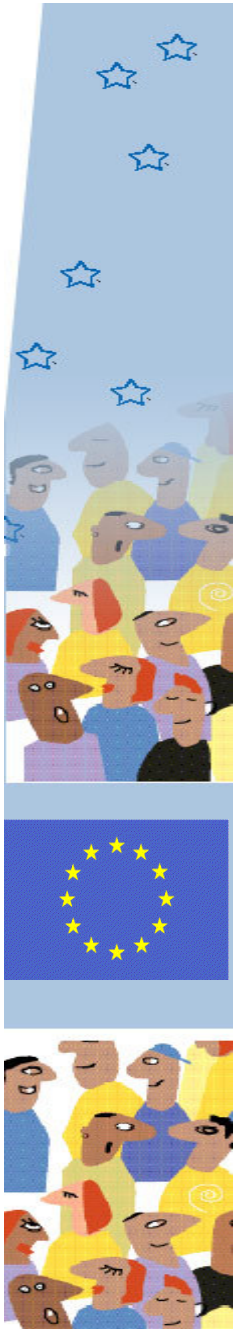
discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle.

- Améliorer la santé des jeunes : les activités physiques de plein air comme des outils pour atteindre les objectifs généraux du programme.



PAYS CONCERNES

- Pays éligibles : 27 Etats membres + Norvège, Islande, Liechtenstein et Turquie.
- Pays « partenaires voisins » :
 - **L'Europe du Sud Est** : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro et Serbie.
 - **L'Europe de l'Est et du Caucase** : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine.
 - **Les pays partenaires méditerranéens** : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie.
- Autres pays : pays ACP, Pays d'Amérique latine, Asie.



PROCEDURES DE SELECTION

- >> Candidature à déposer (dans certains cas appels à projet)
- >> Formulaires officiels de candidature disponibles auprès des agences nationales (+ agence exécutive), téléchargeable
- >> 5 dates de clôture pour les candidatures sélectionnées au niveau national :
 - ↳ 1^{er} février / 1^{er} avril / 1^{er} juin / 1^{er} septembre
 - 1^{er} novembre
- >> 3 dates de clôture pour les candidatures sélectionnées au niveau européen :
 - ↳ 1^{er} février / 1^{er} juin / 1^{er} septembre
- >> Notification des décisions 10 à 12 semaines après la date limite de dépôt des candidatures



MISE EN OEUVRE

- Commission Européenne : Direction générale de l'Education et de la Culture.
- Mise en œuvre décentralisée : Agence Nationale
- Certaines actions restent centralisées au niveau de la commission européenne sous la responsabilité de **l'Agence exécutive « éducation, audiovisuel et culture » (Département Jeunesse responsable de la mise en œuvre des actions centralisées**
- Autres structures :
 - Centres de ressources SALTO** (Support and Advanced Learning and Training Opportunities)
 - Réseau EURODESK** : réseau européen d'antennes fournissant des informations aux jeunes et à tous ceux qui travaillent dans le secteur de la jeunesse.



5 ACTIONS OPERATIONNELLES

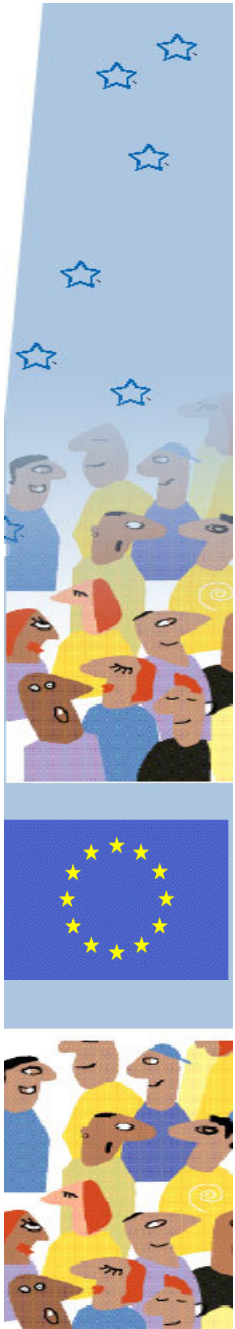
Action 1 : JEUNESSE POUR L'EUROPE

Action 2 : SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

Action 3 : JEUNESSE DANS LE MONDE

Action 4 : SOUTIEN D'APPUI A LA JEUNESSE
(les acteurs de la jeunesse)

Action 5 : SOUTIEN A LA COOPERATION POLITIQUE
EUROPENNE DANS LE DOMAINE DE LA
JEUNESSE





ACTION 1 *Jeunesse pour l'Europe*

Objectifs : développer la citoyenneté et la compréhension mutuelle des jeunes

3 sous-actions :

1.1 Echanges de jeunes

1.2 Initiatives de jeunes

1.3 Projets jeunesse pour la démocratie

1.1 Echange de jeunes

Public : 13 / 25 ans

Objectif : découvrir les réalités sociales et culturelles

Concept thématique commun : participation des jeunes dans la société, le racisme, la xénophobie, le patrimoine local, la toxicomanie, etc...

Durée du séjour : 6 à 21 jours (voyage inclus)

Jusqu'à 15 mois si on compte la préparation, la mise en oeuvre, l'évaluation et le suivi.

Groupe partenaires : échange entre au moins deux pays participant au programme dont au moins 1 état membre.

Participants : groupe de 16 à 60 participants

Equilibre entre le nombre de participants :

- Au minimum entre 2 pays : 8 participants
- Projets trilatéraux : 6 par groupe
- Projets multilatéraux : au moins 4 participants par groupe pays.

.../...



1.1 Echange de jeunes

Suite...

Candidature : 1 organisateur ou 1 association à but non lucratif/1 organisme public local, régional ou national/1 groupe informel de jeunes

Candidature à déposer auprès des agences nationales :

- Projets bilatéraux ou trilatéraux : chaque groupe, partenaire dépose sa candidature séparément
- Projets multilatéraux : candidature déposée par le groupe d'accueil.

Financement communautaire :

- 70 % des frais de transport
- 100 % des frais liés à la visite préparatoire (+ forfait de 48 €/jour/personne)
- Forfait de 480 € pour la préparation des activités
- Forfait de 960 € (*) pour la mise en oeuvre (+ forfait de 18 €/jour/personne)

(*) 1920 € pour les programmes multilatéraux.

.../...



1.1 Echange de jeunes

suite

Conventionnement :

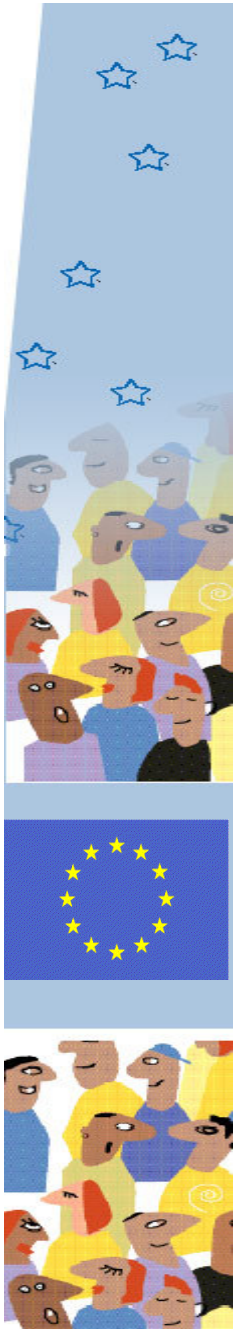
- Projets multilatéraux : le groupe coordonnateur
- Projets bilatéraux ou trilatéraux : chaque groupe partenaire conventionné

Seront favorisés les échanges qui s'inscrivent le mieux dans les priorités générales du programme avec en particulier :

- Expérience d'apprentissage non formel
- Participation des jeunes ayant moins de possibilité (JAMO)

Exemple de projet : « **Pont de l'amitié** »

Le projet « réduire l'isolement social des jeunes à la campagne et valoriser la vie rurale dans le contexte européen » a permis aux jeunes de la Mission locale de la Seine (77) de s'investir dans un projet collectif en Estonie. Hébergés dans une ferme touristique à l'extérieur du village de Vastseliina, le projet collectif consistait à réaliser, en coopération avec des jeunes d'Estonie, la décoration des marches d'escaliers reliant l'habitation au cours d'eau et d'en aménager les bordures. De nombreux jeux, sorties et autres activités vinrent compléter ce séjour : activités manuelles, liées à l'artisanat local, visites, débats, soirées culturelles et jeux.



1.2 Initiatives de Jeunes

Public : 18 / 30 ans (extensible aux 15/17 ans s'ils sont accompagnés d'un animateur)

Objectif : Développer l'initiative, l'esprit d'entreprise et la créativité

Projet : Le projet est initié et réalisé par les jeunes eux-mêmes. Projets concus au niveau local. Ancrage dans l'environnement. Implication totale des jeunes.

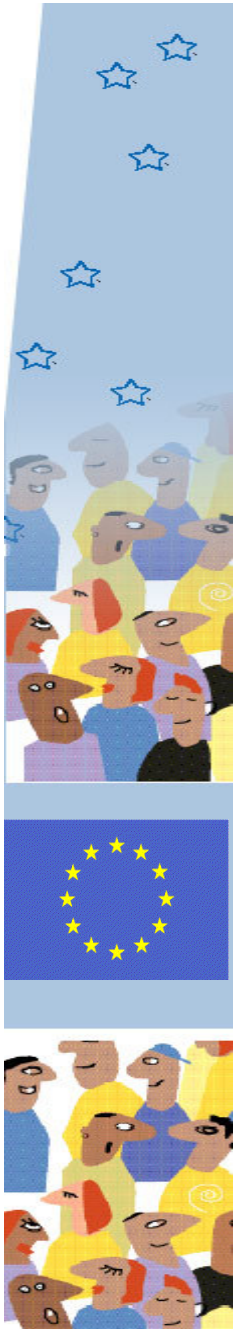
Exemple : Art et culture / exclusion sociale / environnement / protection du patrimoine / information des jeunes / santé etc...

Durée du séjour : de 3 à 18 mois (y compris la durée de préparation, réalisation, évaluation et valorisation).

2 types d'initiatives :

- Initiative nationale proposée par 1 seul groupe de jeunes d'un seul pays
- Initiative transnationale : au moins 2 groupes de 2 pays éligibles dont au moins 1 Etat membre.

.../...



1.2 Echange de jeunes

suite...

Participants : au moins 4 personnes dont 1 représentant (il peut être un accompagnateur)

Candidature : 1 association ou organismes à but non lucratif / 1 groupe d'au moins 4 jeunes

Candidature à déposer auprès des agences nationales :

- Initiatives jeunesse transnationales : un des groupes partenaires qui est désigné coordonnateur et qui conventionne

Financement communautaire :

- Somme forfaitaire correspondant aux dépenses liées directement à la mise en oeuvre du projet : 10 000 € maximum
- Pour les projets transnationaux : 100 % pour la visite préparatoire + forfait de 48 €/jour/personne
- Jusqu'à 10 % de la subvention communautaire pour la prise en charge des dépenses de suivi et d'évaluation

.../...



1.2 Echange de jeunes

suite

Exemple de projet : « Apprendre la citoyenneté européenne avec une pédagogie ludique »

Convaincue que l'intégration européenne passe d'abord par l'éducation et l'engagement des jeunes, l'association « European Cartoon Animation » (78) a mis en place ce projet d'éducation ludique et interactive. Sept organisations de six pays (Allemagne, Bulgarie, Luxembourg, Roumanie, Turquie et France) se sont associées pour mener à bien ce projet culturel et éducatif qui prévoyait 3 actions : l'organisation d'animations sur l'Europe et ses cultures dans les structures de jeunesse et des établissements scolaires, l'adaptation et la diffusion de supports pédagogiques sur l'Europe (la création d'un dessin animé sur la construction de l'Union européenne) et la réalisation d'une exposition et d'un livre illustré « aventures européennes » mettant en scène le quotidien de cinq enfants de ces pays.



1.3 *Démocratie jeunesse*

Public : 13 / 30 ans

Objectif : Améliorer le dialogue entre les autorités publiques et les jeunes/prendre part au processus décisionnel/comprendre le fonctionnement des structures représentatives nationales et européenne.

Projet : Mise en commun d'idées et d'expériences menées au niveau local, régional, national et/ou européen

Durée : de 6 à 18 mois (préparation, mise en oeuvre, évaluation et valorisation)

Participants : Au moins 16 participants

Les partenaires reposent sur :

- Dans chaque pays : au moins 2 partenaires (afin de respecter les critères de mise en réseau)
- Au minimum 2 pays # du programme (respecter le réseau transnational)

.../...



1.3 Démocratie jeunesse

suite

Candidature : 1 association ou 1 organisation / 1 autorité locale ou régionale ou nationale / 1 groupe informel de jeunes.

Candidature à déposer auprès des agences nationales.

Conventionnement : Le groupe partenaire coordonnateur.

Financement communautaire :

- Maximum de 25 000 € (jusqu'à 60 % du coût du projet) : frais de déplacement logement – restauration – organisation séminaire etc...
- Jusqu'à 10 % de la subvention communautaire pour la prise en charge des dépenses de suivi et d'évaluation.

Exemple :
A développer



ACTION 2 SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

Objectifs : Mise en oeuvre d'un projet d'intérêt général dans une organisation d'un autre pays.



2. SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

Candidature : 1 association ou 1 organisation / 1 autorité locale ou régionale ou nationale / 1 groupe informel de jeunes.

Candidature à déposer auprès des agences nationales.

Conventionnement : Le groupe partenaire coordonnateur.

Financement communautaire :

- Maximum de 25 000 € (jusqu'à 60 % du coût du projet) : frais de déplacement logement – restauration – organisation séminaire etc...
- Jusqu'à 10 % de la subvention communautaire pour la prise en charge des dépenses de suivi et d'évaluation.



2. Le SVE

Public : 18 / 30 ans (extension au 16/17 ans avec tutorat spécifique)

Le SVE est un service d'apprentissage (acquisition de compétences)

Projet : 1 projet individuel ou de groupe dans une organisation / des activités de volontariat utiles à la communauté d'accueil.

Durée : de 2 à 12 mois (de 2 semaines à 2 mois pour les JAMO)
24 mois avec les phases de préparation et d'évaluation.

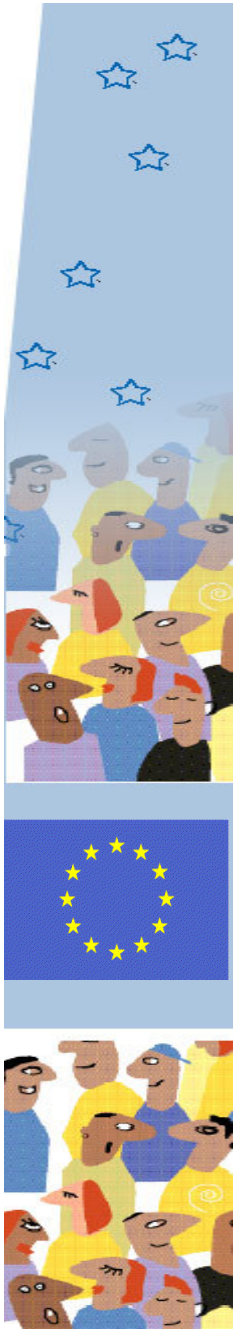
Groupe : de 1 à 100 participants

Partenaires (*) : tout projet SVE est fondé sur :

- 1 (ou plusieurs volontaires)
- 1 (ou plusieurs organisations d'envoi)
- 1 (ou plusieurs organisations d'accueil)
- 1 organisation coordonnatrice qui peut ou ne pas être 1 des organisations d'envoi ou d'accueil.

(*) ouverture aux autres pays partenaires dans le monde (Afrique, Caraïbes, Amérique Latine, Asie)

.../...



2. Le SVE

suite...

Le partenaire qui accueille ou envoie : 1 organisation / 1 association / 1 autorité locale, régionale ou nationale / 1 organisation gouvernementale internationale.

L'organisation coordinatrice : 1 organisation / 1 association / 1 autorité locale, régionale ou nationale / 1 entité organisant 1 manifestation dans le domaine de la jeunesse, du sport ou de la culture / 1 organisation gouvernementale internationale.

Tout SVE doit inclure au moins 1 Etat membre de l'U.E.

Candidature : 1 seule candidature / 1 seule subvention / 1 seule convention

1. Les organisations intéressées soumettent une manifestation d'intérêt (motivations et propositions d'activités SVE)
2. Les agences nationales délivrent des accréditations (pays du programme)
SALTO → pour l'Europe du Sud-Est
Agence exécutive → pour les OENG et OGI

Accréditation valable pour 3 ans
Adhésion à la chartre du SVE

3. Introduction des bases de données accessibles aux organisations d'envoi et aux candidats volontaires



2. Le SVE

suite...

Date de dépôt en tant qu'organisation d'accueil : 1^{er} novembre 2007

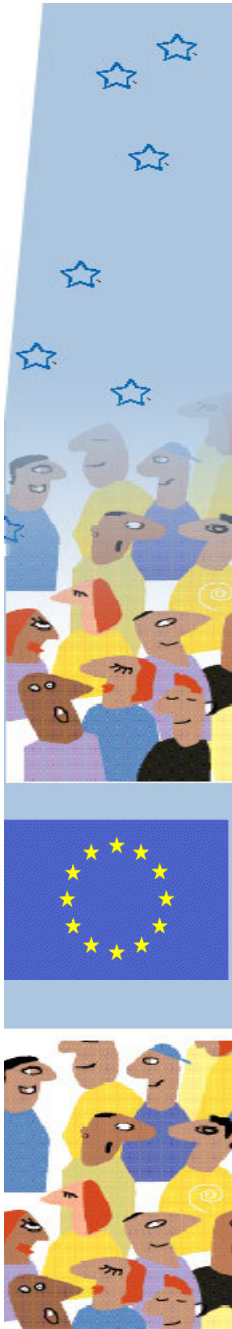
Financement communautaire :

(voir fiche PP)

Conventionnement :

1. Signature dans le formulaire de l'organisation coordinatrice + signature de chaque organisation d'envoi et d'accueil
2. Convention d'activité SVE
 - à signer entre les organisations et les volontaires
 - elle mentionne les tâches à effectuer / le temps de travail / modalités pratiques / les actions d'apprentissage envisagées.

Exemples : l'organisation d'accueil peut être 1 centre de jeunes / 1 magasin de commerce équitable / 1 association sportive et ou culturelle / 1 maison de retraite / 1 jardin d'enfant / 1 école / 1 municipalité / 1 théâtre / 1 musée etc...



ACTION 3 **JEUNESSE DANS LE MONDE**

Objectifs : promouvoir les échanges et la coopération dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation avec intervention des jeunes et des organismes de jeunesse des pays partenaires.

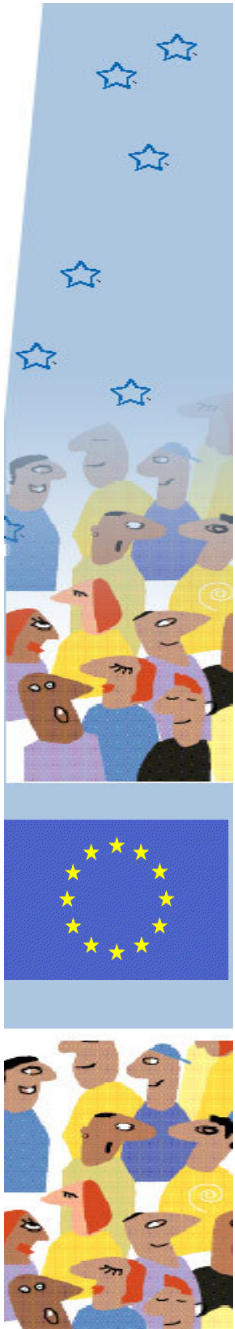


3. Jeunesse dans le Monde

**COOPERATION AVEC LES PAYS
VOISSINS DE L'UNION EUROPEENNE :
2 types d'activités**

**ECHANGES DE JEUNES
FORMATION MISE EN RESEAU**

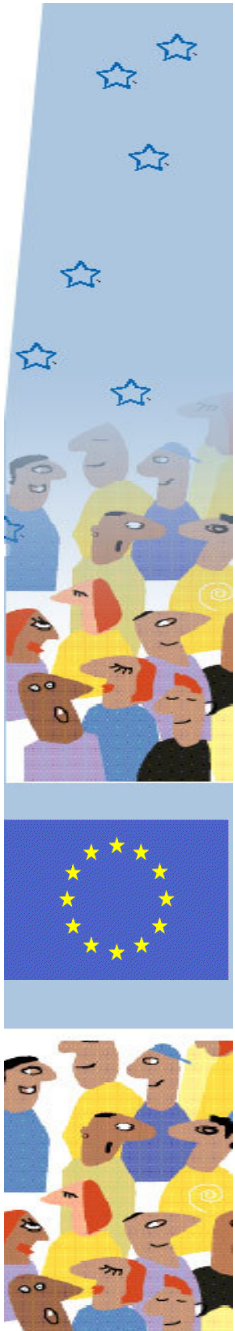
Similaires aux actions 1.1 et 4.3 :
**les spécificités résident en la participation
de partenaires de Pays voisins.**



3. Jeunesse dans le Monde

**COOPERATION AVEC D'AUTRES
PAYS PARTENAIRES DANS LE
RESTE DU MONDE :**

**Appels de propositions annuels
Mise en oeuvre centralisée : Agence
Exécutive Education Audiovisuel et
Culture.**





ACTION 4 *Systemes d'appui à la jeunesse*

Objectifs : renforcer la qualité des structures d'accueil de soutien, soutien au rôle des animateurs et des organisations.

4. *Systemes d'appui à la Jeunesse*

8 sous actions :

4.1 Soutien aux organismes actifs au niveau européen

4.2 Soutien au forum européen de la Jeunesse

4.3 Formation et travail en réseau des animateurs de jeunes et des organisations de jeunesse

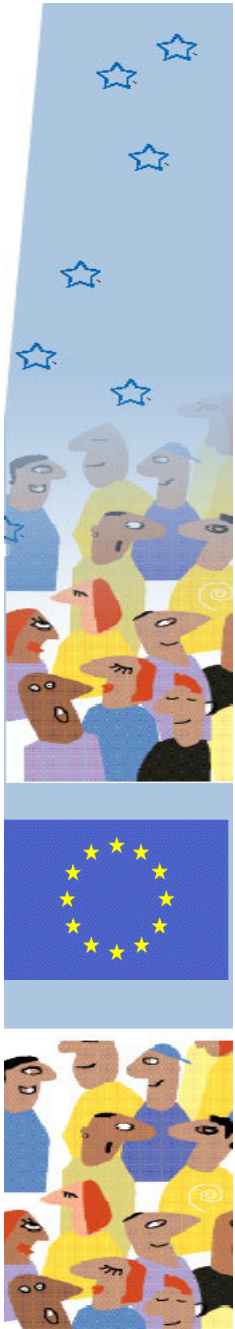
4.4 Projets encouragent l'innovation et la qualité

4.5 Activités d'information à destination des jeunes

4.6 Partenariats

4.7 Soutien aux structures du programme

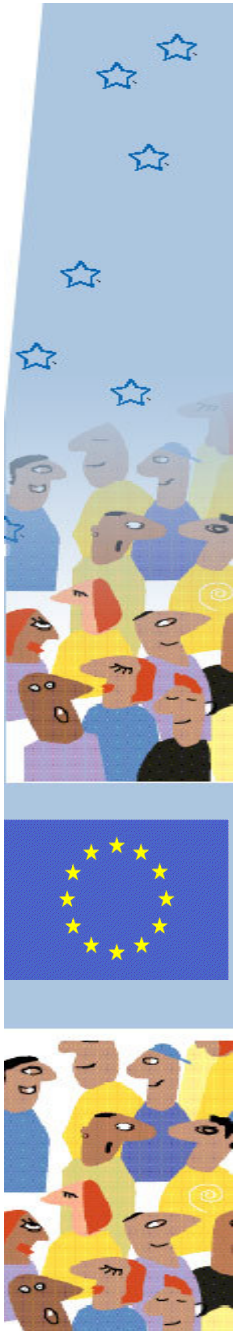
4.8 Valorisation du Programme



4. *Systemes d'appui à la Jeunesse*

4.3 Formation et travail en réseau des animateurs de jeunes et des organisations de jeunesse

- Promotion d'échanges de coopération de formation en matière de travail dans le secteur de la jeunesse
- Soutien au développement de projets au titre du programme Jeunesse en action





ACTION 5 Soutien à la coopération politique européenne

Objectifs :

Promouvoir la coopération européenne

Encourager l'échange de bonnes pratiques

Favoriser le dialogue entre les décideurs politiques et les jeunes.



5. Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse

3 sous-actions

- 5.1 Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de jeunes :**
- séminaires nationaux
 - séminaires transnationaux
- 5.2 Soutien aux activités visant une meilleure compréhension et une meilleure connaissance du domaine de la jeunesse :**
- études / méthodes d'analyses /
- 5.3 Coopération avec des organisations internationales :**
- Partenariat entre Commission européenne / Conseil de l'Europe / Volontaires des Nations Unies**



ETUDES DE CAS

- 5.1 Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de jeunes :**
 - séminaires nationaux
 - séminaires transnationaux

- 5.2 Soutien aux activités visant une meilleure compréhension et une meilleure connaissance du domaine de la jeunesse :**
 - études / méthodes d'analyses /

- 5.3 Coopération avec des organisations internationales :**
Partenariat entre Commission européenne / Conseil de l'Europe / Volontaires des Nations Unies